



Obligation de conformité pc

Par **queenhazer**, le **31/08/2012** à **10:04**

Bonjour,

une ptite question aux connaisseurs :

dans le cadre d'une construction de maison individuelle, la construction s'est déroulée suivant le permis de construire. en fin de chantier la mairie a obligé le constructeur de déposer un permis modificatif avec travaux supplémentaires.

Le constructeur a t'il l'obligation de rendre la construction conforme aux nouveau permis et donc de réaliser les travaux ?

merci d'avance